

Décision concernant la deuxième question à l'ordre du jour: Domaine de première importance: Création et extension de socles de protection sociale

Le Conseil d'administration a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations dans la mise en œuvre de la stratégie concernant le domaine de première importance intitulé «Création et extension de socles de protection sociale», eu égard en particulier à la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, de la stratégie d'action approuvée par le Conseil d'administration à sa 316^e session (novembre 2012) au titre du suivi de la résolution concernant les mesures visant à faire des socles de protection sociale une réalité au niveau national dans le monde entier, du Plan d'action dans le domaine de la sécurité sociale pour la période 2011-2019 adopté par le Conseil d'administration à sa 312^e session (novembre 2011), ainsi que des conclusions concernant la discussion récurrente sur la protection sociale (sécurité sociale) adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 100^e session (2011).

(Document GB.323/POL/2, paragraphe 39.)